

## **CR de la réunion du 17 mars sur l'extension des droits à construire**

*Etaient présents:*

*Pour la mairie: Nicole Delporte, Corinne Le Quellenec, Daniel Taccon et Jean-Pierre Nivert  
Pour BLRE: Hubert Turquet, Joseph Mazzoccoli, Xavier Blondaz-Gérard*

*Madame le maire, transmet un document relatif à ce projet de loi et rédigé par la l'Association des Maires de France. La mairie propose à l'association de collaborer à l'étude d'impact de la majoration des droits à construire prévue par cette loi.*

*Bois le Roi Environnement précise que la loi a été votée en urgence en deuxième lecture par l'assemblée nationale mais que le décret d'application n'est pas sorti au JO. Bois le Roi Environnement dit qu'elle ne dispose pas de ce texte et qu'elle doit l'obtenir et l'étudier avec son CA avant de répondre à la proposition de la mairie.*

*Bois le Roi Environnement précise également qu'à sa connaissance, le conseil municipal reste décisionnaire et peut s'il le souhaite, voter ou non l'augmentation du COS. Bois le Roi Environnement cite l'exemple d'Arcachon dont le conseil municipal a voté contre l'application de cette augmentation sans engager d'étude d'impact.*

*Madame le maire précise que pour ne pas se voir imposer cette loi, elle a un délai de 6 mois pour procéder au vote par son conseil municipal mais qu'elle souhaite également faire cette étude d'impact pour que la délibération soit la moins attaquable possible.*

*Daniel Taccon ajoute que cette précaution est d'autant plus justifiée que conjointement à la nouvelle loi favorisant l'augmentation du COS de 30% le SDRIF et le SCOT de Fontainebleau exercent également une pression dans le sens d'une augmentation de la densité à Bois le Roi. Monsieur Nivert voudrait qu'on étudie une application sélective de cette loi dans certains secteurs de Bois le Roi. Il nous informe qu'il travaille à une réforme du zonage du PLU de la commune. Madame le maire précise que pour le moment il n'est pas question de rouvrir une révision du PLU.*

*Sans présager du texte futur et du vote du conseil municipal, madame le maire n'est pas enthousiaste à l'idée d'augmenter le cos de 30%. Elle est même contre cette augmentation !*